

Protéger les enfants et soutenir les parents



Cahty Yeulet / 123RF

Dans les situations de placement, les travailleurs sociaux ont deux mandats d'apparence incompatibles : protéger les enfants et simultanément donner leur place aux parents. Sur quels axes éthiques et avec quels outils agir?

Par **Olivier Baud**, secrétaire général de la Fondation officielle de la jeunesse, Genève, et **Stéphane Michaud**, chargé d'enseignement, Haute école de travail social, Genève

Protéger les enfants et soutenir les parents: mission impossible pour les travailleuses et les travailleurs sociaux en foyer et dans les services de protection de la jeunesse?^[1] Prenons l'exemple de cette éducatrice expérimentée du Foyer St-Vincent^[2], dans la campagne genevoise, qui se retrouve entre une mère et sa fille de 8 ans, lors d'un trajet en voiture. Voilà ce qu'elle en dit : «Madame s'adresse à sa fille à l'aide d'un vocabulaire humiliant mais coutumier pour l'enfant. Je me rends bien compte que la mère n'en a guère conscience et constate que ma référée subit ce moment, prostrée sur le siège arrière, écoutant sa maman déverser des propos inadéquats... Au nom du soutien à la parentalité, je me dois d'accompagner la mère dans sa relation avec sa fille mais me retrouve coincée entre le mandat de soutenir le parent et celui de protéger l'enfant. Que faire ? Dilemme, dilemme... »

Ces dernières années, un grand débat sociétal sur le soutien à la parentalité dans le cadre de la protection de l'enfance a ainsi été ouvert et a généré des prises de position très clivées.

En France, Maurice Berger, chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Etienne, écrit: «Un bon nombre d'"aides à la parentalité" [sont] décidées actuellement sur des critères totalement flous, sans aucun axe théorique ou cliniques solides.... On comprend aussi pourquoi, si une séparation est décidée, elle ne suffira en rien à traiter la manière dont l'enfant reste capté par son passé, même si ses parents ne s'occupent plus de lui. »^[3]

D'autres professionnel·le·s de la santé, comme Catherine Ducommun Nagy, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adultes et professeure associée à la Drexel University de Philadelphia, ont un regard qui intègre la systémique et la thérapie familiale, avec des outils comme « l'éthique relationnelle ». Ces spécialistes

Comment citer cet article ?

Olivier Baud et Stéphane Michaud, «Protéger les enfants et soutenir les parents», REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 8 mai 2017, <https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/1731-protéger-les-enfants-et-soutenir-les-parents>

proposent une autre lecture des enjeux autour du lien entre les parents et leurs enfants placés : « Il s'agit aussi très souvent de parents qui ont vécu des situations difficiles, liées par exemple à un divorce, à la précarité économique ou encore à une immigration accompagnée souvent d'une expérience traumatique. Dans toutes ces situations, il devient difficile pour les parents de se montrer généreux et disponibles envers leurs enfants. »[4]

Parentalités au pluriel

Autre piste: un groupe transversal et transhiérarchique de collaborateurs et collaboratrices de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) a pensé et utilisé un pluriel pour les parentalités. Le but : insister sur l'infinité d'exemples de parentalités valables, sans limiter la normalisation à quelques « bonnes » façons d'être parents. De plus, le terme « parent » désigne non seulement les géniteurs et génitrices biologiques, mais de façon plus large tout adulte (beau-parent, oncle, tante, famille d'accueil, etc.) ayant une fonction non professionnelle d'éducation envers un mineur.

Le soutien aux parentalités peut ainsi s'entendre comme une posture des professionnel-le-s qui permet de proposer un partenariat avec les parents. Comme l'écrit Insoo Kim-berg : « Former un partenariat, c'est approcher tous les parents, même ceux qui sont incapables de donner à leur enfant les soins les plus élémentaires, en partenaires égaux. Ceci veut dire les informer, les consulter, solliciter leurs idées à chaque étape de la démarche, les considérer comme des forces dirigeantes et non pas comme des bénéficiaires passifs de nos services... »[5]

Il y a dans ce dernier propos une visée éthique chère à des professionnel-le-s de la protection de l'enfance comme Guy Hardy, formateur et assistant social, qui affirme : « Le pari fondamental du travailleur social qui accompagne des parents d'enfants placés est de sortir ceux-ci d'une posture de culpabilité, si bien entretenue par nos services sociaux, pour placer ces dits-parents en posture de responsabilité »[6].

Dans la formation des travailleuses et travailleurs sociaux des hautes écoles, la question du soutien aux parentalités est abordée à partir de ces différents ancrages théoriques, parfois contradictoires. Il s'agit de donner plusieurs avis sur ce concept pour permettre l'émergence d'un positionnement critique consistant, étayé par la dialectique des argumentaires et contre-argumentaires.

La gestion du doute : un objectif formatif

Bien sûr, le mandat de justice borne l'intervention socio-éducative. Cette même justice est guidée par des principes de substitution, fondée sur la plus petite mesure de protection nécessaire et suffisante. Bien sûr, il faut travailler notre propre rapport au pouvoir pour éviter un autoritarisme disqualifiant envers celles et ceux dont on rogne une partie de l'autorité parentale. Au-delà d'un avis tranché sur la question, l'objectif formatif est peut-être de sentir que l'accompagnement ne se vit guère sans son corollaire de la gestion de l'incertitude et du doute[7].

Comment cela peut-il s'opérationnaliser sur le terrain? Revenons à la pratique de la FOJ. Elle a dorénavant pour double mission la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité[8] et travaille selon les axes éthiques suivants :

- Principe de subsidiarité de l'intervention et de non substitution.
- Principe de respect et de non jugement.
- Principe d'informer activement sur les droits et les devoirs des familles.

- Principe d'informer d'une manière explicite les familles (parents et enfants) sur l'accès aux écrits les concernant qui sortent des institutions pour les différentes autorités.
- Principe de la prise en compte des diversités des modèles et pratiques familiales.
- Principe de valoriser et solliciter des compétences et ressources familiales.
- Principe de facilitation, autant que possible (sauf restrictions légales), des liens, relations et contacts parents-enfants.

Ces principes se retrouvent dans d'autres structures éducatives, comme la Fondation François-Louis Borel à Dombresson, dans le canton de Neuchâtel. Elle met comme fondement premier de son action le fait « qu'un enfant doit, en principe, grandir dans sa famille. Le placement constitue une aide d'intensité variable et non une finalité. » [\[9\]](#)

Le soutien aux parentalités bénéficierait ainsi d'être inséré dans une dialectique et une dynamique souple. En effet, les structures socio-éducatives peuvent avoir des formes de rigidité qui ne favorisent guère cet accompagnement des parentalités. L'introduction du soutien aux parentalités dans les concepts pédagogiques des foyers permet de penser ces accompagnements. Un parent dont les enfants étaient accompagnés dans un foyer de la FOJ avait émis cette critique pleine de bon sens : « Bravo pour l'existence des foyers et des personnes qui travaillent mais ça gâche une chose, désolé de vous le dire. On a perdu l'habitude de vivre en famille. Vous avez plus d'activités, plus de temps, plus de liberté. J'ai peur que, quand ils rentrent à la maison, ils me disent que le foyer c'est mieux. Les parents, ils n'ont pas le temps, j'essaie de l'avoir. Ne peut-on pas égaliser le foyer et la maison? » [\[10\]](#) Les professionnel-le-s doivent entendre cette problématique pour permettre aux parents d'avoir une place privilégiée auprès de leurs enfants, même s'ils ne vivent pas ensemble.

Innover et chercher des dispositifs souples

Ainsi, il s'agit encore et toujours d'innover, de penser des dispositifs plus souples, permettant de mieux considérer chaque personne autour de l'enfant. A commencer par les parents, qui restent aujourd'hui encore trop souvent les sans-voix du placement, comme l'attestent plusieurs travaux de recherche récemment publiés sur ce thème [\[11\]](#). Dans cet élan, et la volonté de reconsidérer chacun, nous pourrions même avoir l'utopie de partager des outils pédagogiques entre les parents et les professionnel-le-s à l'image de ce que propose la « discipline positive », approche novatrice « qui répond aux besoins d'une société en mutation en proposant une approche et des outils basés sur l'encouragement, le respect et la coopération. » [\[12\]](#)

[\[1\]](#) Article écrit pour Actualité Sociale et REISO.

[\[2\]](#) Site internet du [Foyer St-Vincent](#).

[\[3\]](#) La protection de l'enfance, Grégory Derville, Guillemette Rabin-Costy, Dunod, juin 2013, page 406

[\[4\]](#) Thérapie familiale, Catherine Ducommun Nagy et Jean-Marie Villat, Genève 2016, page 133

[5] Des solutions à inventer dans les services à l'enfance, Imsoo Kim Berg, Susan Kelly, Edisem-Satas, 2001.

[6] S'il te plaît ne m'aide pas, Guy Hardy, Eres Editions, 2012

[7] La protection de l'enfance : gestion de l'incertitude et du doute, Peter Voll et al., Editions ies, Genève, 2010

[8] Nouvelle Loi sur la FOJ, [en ligne](#).

[9] op. cit. Thérapie familiale, page 130

[10] Rapport annuel, FOJ 2012, page 69.

[11] Ben Mahmoud S., Biard A., Da Almeida Réso A. Coupables, victimes ou associés : Paroles de parents d'enfants placés entre 0 et 3 ans : comment vivent-ils la relation d'aide avec le réseau de professionnels rencontré pendant le placement ? Travail de Bachelor, Haute école de travail social, Genève, 2016

Russo V., Thiebaud E., Lopes Filipe E., Placement en foyer : Donnons la parole aux parents. « Après un placement hors cadre pénal de son adolescent, le parent peut-il le vivre comme une aide au niveau du système familial ? » Travail de Bachelor, Haute école de travail social, Genève, 2016

Esteves V., Strange T., Parole de parents sans voix « Comment est vécue la collaboration entre les professionnels du social et les parents lors du placement de leurs enfants ? » Travail de Bachelor, Haute école de travail social, Genève, 2015

[12] Groupe Discipline positive Suisse romande, [site internet](#).